



MATHËLLEF
asbl

MATHËLLEF asbl
12, Um Kinert | L-5334 MOUTFORT

Tél: (+352) 27 69 27 - 1
Fax: (+352) 27 69 27 27

Internet: www.mathellef.lu
E-mail: accueil@mathellef.lu

Agréments :
SANTE 80/10
AP 2011/1

TVA n° LU20 37 17 85
RCS Luxembourg: F3588
Matricule: 1999 6101 463
Code BIC: BCEELULL
LU63 0019 1255 2702 4000

Règlement interne

Les locataires des boxes, les propriétaires et les cavaliers des chevaux pensionnaires et tous les autres utilisateurs des installations du « Mutferter Haff », ci-après dénommés utilisateurs, sont rigoureusement tenus de respecter le présent règlement interne. Un exemplaire du règlement interne est remis au propriétaire avec le contrat de bail.

1. Pour des raisons de bon fonctionnement, le Mutferter Haff n'accueille plus d'étalons dans ses écuries.
2. Seuls les locataires du « Mutferter Haff » ont le droit d'utiliser les installations équestres. Tout autre utilisateur doit demander l'autorisation préalable écrite sur formulaire-type du responsable équestre.
3. Toute personne, utilisant les installations du Mutferter Haff est tenue de respecter le code de conduite de la Fédération Equestre Internationale concernant le respect envers le cheval.
4. Les utilisateurs des installations du « Mutferter Haff » s'engagent à se comporter avec courtoisie les uns envers les autres.
5. La mise en box initiale des chevaux se fait en semaine du lundi au vendredi à partir de 10 heures du matin jusqu'à 16 heures de l'après-midi. Tout autre rendez-vous doit être agréé par le responsable équestre.
6. Tous les cavaliers utilisant les installations du « Mutferter Haff » sont obligés de porter une bombe (casque).
7. Tout utilisateur en dessous de l'âge de 18 ans doit remettre une autorisation d'utilisation de cheval signée par un de ses parents.
8. L'accès aux barns est uniquement permis aux personnes autorisées.
9. Toute personne, utilisateur ou visiteur, est tenu de respecter le personnel encadrant et les collaborateurs en thérapie du « Mutferter Haff » et de se tenir rigoureusement aux consignes des responsables.
10. Tout cheval en box au « Mutferter Haff » doit être :
 - en bonne santé
 - en possession d'un passeport d'équidé reprenant les vaccinations requises
 - être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les dégâts causés à autrui.
11. Le locataire est tenu de veiller personnellement à la sécurité et à la conservation du matériel entreposé ou laissé dans l'enceinte de l'exploitation. Le « Mutferter Haff » ne répond ni de sa disparition, ni de sa détérioration.
12. Les utilisateurs sont priés de nettoyer les lieux de pansage, la douche, le solarium et le couloir après utilisation.
13. Il est strictement interdit de fumer dans les installations à cause des risques importants d'incendie.
14. Les chiens sont admis dans les installations du « Mutferter Haff » pour autant qu'ils ne gênent pas les cavaliers notamment dans les manèges ou sur les pistes. Les propriétaires des chiens sont priés de nettoyer les insalubrités de leurs animaux.
15. Les heures d'ouverture suivantes sont à respecter :



	HIVER	ETE
Ouverture des écuries :	07 00 hres	06 00 hres
Fermeture des écuries :	22 00 hres	22 00 hres

Le dernier utilisateur à quitter les installations du « Mutterter Haff », manèges ou barns, est tenu de veiller à l'extinction des lumières et des chauffages, la fermeture des fenêtres dans les selleries et à la fermeture des portes d'entrée principales des écuries.

16. Les cavaliers sont tenus de ramasser les crottins de leurs chevaux après utilisation des pistes intérieures et extérieures pour garantir une qualité de sable durable. Tout cavalier doit curer les pieds de son cheval à la sortie des pistes intérieures et extérieures pour éviter de traîner du sable dans les installations.
17. La longe du cheval n'est permise que dans la longe couverte externe.
18. Le « Mutterter Haff » offre des services tels que longe, pansage. etc... Les prix de ces services sont affichés sur le site et des fiches de commande sont disponibles dans les barns et à la réception. Les services seront facturés à part, mensuellement et doivent être envoyés par mail ecurie@mathellef.lu aux responsables.
19. Pour éviter des risques d'accidents, les chevaux lâchés en liberté dans le manège doivent impérativement rester sous contrôle visuel et la porte extérieure du manège doit être fermée à cet instant. Il est interdit de lâcher plus d'un cheval à la fois et uniquement lorsque le manège est libre. Les horaires où le manège est disponible pour lâcher les chevaux sont indiqués sur un planning hebdomadaire affiché aux écuries.
20. Les cavaliers des chevaux pensionnaires ont le droit d'utiliser les installations du « Mutterter Haff » hormis lors des plages horaires réservées à l'avance par la direction pour des manifestations/cours. Ces plages horaires sont affichés à l'avance sur le planning hebdomadaire et/ou communiqués par mail à l'avance.
21. Seuls des entraîneurs, accrédités au préalable par les responsables équestres du « Mutterter Haff » sont habilités à donner des cours ou à monter des chevaux sur le site. Les coordonnées de tout entraîneur particulier, ainsi que la copie d'une assurance responsabilité civile adéquate et valide de celui-ci, doivent être envoyés par mail sur ecurie@mathellef.lu.
22. En cas de maladie d'un cheval et de non réaction du propriétaire, ou si ce dernier ne peut être contacté, les responsables du « Mutterter Haff » se réservent le droit de faire intervenir le vétérinaire accrédité au frais du propriétaire.
23. Chaque départ d'un cheval non définitif des écuries doit être signalé par mail. Lorsque la durée d'absence dépasse 15 jours, la moitié du loyer reste dû, pour une absence de moins de 15 jours, le loyer reste dû en totalité. Un départ définitif doit être signalé suivant les modalités du contrat de location.
24. Si un cavalier détériore du matériel, il est tenu à le signaler aux responsables équestres et il doit en assumer les frais de remplacement/réparation.
25. Tout utilisateur des installations du « Mutterter Haff » engage sa propre responsabilité quant à tout éventuel accident pouvant survenir à lui-même, au cheval qu'il monte ou duquel il s'occupe, ainsi qu'à tout autre dommage causé envers le « Mutterter Haff » et tout autre tiers. De ce fait, il dégage les responsables du Mutterter Haff et de Mathëllef asbl de toute responsabilité, même en ce qui concerne du matériel défectueux ayant pu être la cause d'un éventuel



- accident. Les responsables du Mutfertter Haff et de Mathëllef asbl prient les locataires et utilisateurs de signaler toute défectuosité de matériel au responsables équestres qui se chargeront de la réparation/du remplacement.
26. Les propriétaires de chevaux et plus généralement les utilisateurs des services du Mutfertter Haff sont priés de signaler sans délai des dysfonctionnements ou avaries éventuels dont ils auraient connaissance, comme par exemple des pannes d'électricité, un début d'incendie, des pannes ou des dégâts subits d'eau etc... auprès des responsables équestres, sinon auprès du chargé de direction. Sauf, si les personnes pré-désignées ne peuvent pas être jointes sur place, les propriétaires de chevaux sont priés de se mettre directement en rapport avec les services pompiers ou d'autres services communaux.
 27. Mathëllef asbl et les responsables du « Mutfertter Haff » déclinent toute responsabilité envers des dommages, vols ou infractions pouvant survenir à des véhicules stationnés sur les parkings du « Mutfertter Haff ».
 28. Au départ des responsables équestres à 16h30, les paddocks restent ouverts ou fermés en fonction de la situation météorologique.

Mathëllef asbl et les responsables du « Mutfertter Haff » tiennent à rappeler aux locataires, aux utilisateurs, ainsi qu'aux visiteurs de ses installations, que le « Mutfertter Haff » est en premier lieu un atelier thérapeutique pour des personnes souffrant de maladies psychiques en phase de réhabilitation professionnelle. A ce sujet, il n'y a pas de recommandations spéciales à faire, mis à part que chacun est prié de montrer sur le site un comportement poli, courtois, respectueux et tolérant envers toutes les personnes présentes, et en tout premier lieu, envers les collaborateurs malades.

Contacts utiles :

Responsables Ecuries

Tél : +352 27 69 27 – 23

Mail : ecurie@mathellef.lu

La direction du Mutfertter Haff

